



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Relance économiques

Question au Gouvernement n° 4120

Texte de la question

RELANCE ÉCONOMIQUE

M. le président. La parole est à M. Jean-Charles Larssonneur.

M. Jean-Charles Larssonneur. Le groupe Agir ensemble condamne évidemment avec la plus grande fermeté l'agression du Président de la République, survenue dans la Drôme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Agir ens.*) « Qui ne peut attaquer le raisonnement, attaque le raisonneur », écrivait Paul Valéry. La violence n'a pas sa place dans le débat démocratique.

Monsieur le ministre délégué chargé des petites et moyennes entreprises, après plus d'une année éprouvante pour l'économie française, l'heure est aujourd'hui à la reprise économique et à la sortie progressive des dispositifs d'urgence, à la faveur d'une situation sanitaire qui, nous l'espérons, continuera de s'améliorer de jour en jour.

Mais la reprise économique est souvent associée à des pressions inflationnistes et à des pénuries temporaires. À l'international, la forte reprise, dopée par les divers plans de relance, a suscité des goulots d'étranglement, par exemple dans les secteurs des métaux industriels et des semi-conducteurs. Nous observons, en outre, avec une réelle inquiétude, l'envolée du cours du bois de charpente, à l'heure où les Français plébiscitent ce matériau à l'empreinte carbone réduite, notamment pour l'habitat individuel.

Dans nos territoires, les industriels du BTP – bâtiment et travaux publics – souffrent d'une hausse des prix et de délais de livraisons fortement accrus : cette situation risque de grever le redémarrage des TPE et des PME. À cette tension importante sur les matières premières s'ajoute un manque de main-d'œuvre dans certains secteurs, alors que les carnets de commande sont, par ailleurs, le plus souvent complets.

Quelles sont les principales pénuries identifiées par vos services ? Comment y répondent-ils pour minimiser leurs conséquences sur les entreprises et sur les consommateurs, et pour sécuriser nos chaînes d'approvisionnement ? S'agissant plus particulièrement de la filière bois, comment pourrait-on mieux la structurer au bénéfice des acteurs et des consommateurs français, en mettant notamment à profit les outils du plan de relance ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Agir ens.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des petites et moyennes entreprises.

M. Alain Griset, ministre délégué chargé des petites et moyennes entreprises. Vous avez raison, monsieur le député : dans plusieurs secteurs d'activité, des entreprises font face à des augmentations importantes des prix de leur approvisionnement, voire à des pénuries ou à des arrêts temporaires. Cette situation résulte de multiples facteurs, tels qu'une reprise économique mondiale particulièrement vigoureuse et des difficultés sanitaires ou

sociales dans certains pays fournisseurs.

Après avoir consulté les fédérations professionnelles représentatives du secteur, j'ai demandé aux acheteurs publics de l'État de veiller à ne pas appliquer de pénalités, lorsque les retards de livraison et d'exécution sont liés aux envolées des prix des matières premières ou à des pénuries. Je leur ai aussi demandé, quand cela est possible, d'accorder des reports de délais. L'ensemble des décideurs publics sont investis dans la relance de notre économie et doivent donc participer à cette démarche de soutien à nos entreprises.

Concernant la situation spécifique du secteur du bâtiment et des travaux publics, je vais instaurer une médiation de filière entre les différents acteurs, du producteur jusqu'au client final, en passant par les transformateurs et les distributeurs. L'objectif est d'identifier d'éventuels comportements abusifs et de sécuriser les approvisionnements ainsi que l'activité des entreprises.

S'agissant du recrutement, notamment dans les secteurs de l'HCR – hôtellerie, cafés, restauration – et de l'événementiel, où un manque de main-d'œuvre important est prévu, nous avons décidé non seulement d'étendre les aides exceptionnelles d'apprentissage et les primes à l'embauche jusqu'à la fin de l'année 2021, mais aussi de former plus particulièrement les personnes en recherche d'emploi aux métiers en tension, grâce au plan d'investissement dans les compétences (PIC). Nous devons redonner de l'attractivité aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration : sur ce point, nous travaillons avec les organisations professionnelles pour sensibiliser les jeunes à la diversité des possibilités qu'offre le secteur.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Laronneur](#)

Circonscription : Finistère (2^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4120

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Petites et moyennes entreprises

Ministère attributaire : Petites et moyennes entreprises

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 juin 2021](#)